

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 mars 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 17 et 18 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

**Lettre datée du 29 février 2008, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur, en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Bureau sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, adoptée le vendredi 29 février 2008 (voir annexe).

Le Mouvement des pays non alignés condamne vigoureusement les attaques militaires continues lancées par Israël, puissance occupante, contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza qui, depuis le début du mois de février, se sont traduites par la mort de 76 Palestiniens, dont 13 enfants. Il réaffirme une fois de plus que l'escalade des actes d'agression et de violence de la part d'Israël contre le peuple palestinien constitue une grave violation du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, ne fait qu'attiser la violence et menace la paix et la sécurité internationales ainsi que le fragile processus de paix entre les deux parties.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 18, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination du
Mouvement des pays non alignés
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 29 février 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement
des pays non alignés sur la situation dans le territoire
palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**

Les membres du Mouvement des pays non alignés se déclarent gravement préoccupés par l'escalade des actes d'agression israéliens contre le peuple palestinien et la grave détérioration de la situation sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, en particulier la bande de Gaza.

Ils condamnent vigoureusement les attaques militaires continues lancées par Israël, puissance occupante, contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza qui, depuis le début du mois de février, se sont traduites par la mort de 76 Palestiniens, dont 13 enfants. Ces opérations violentes et illégales ont aggravé les souffrances des Palestiniens innocents et sans défense vivant dans la bande de Gaza, qui se ressentent déjà durement du siège dévastateur et prolongé imposé par les Israéliens et de la crise humanitaire qui en découle. L'escalade de la violence militaire israélienne constitue en outre une grave violation du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, ne fait qu'attiser la violence et menace la paix et la sécurité internationales ainsi que le fragile processus de paix entre les deux parties.

Le Mouvement des pays non alignés appelle la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, à faire respecter le droit international, à s'acquitter de ses responsabilités et à prendre des mesures d'urgence pour faire face à une crise qui va s'aggravant. Il demande à Israël de cesser immédiatement ses violations et d'honorer toutes les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en tant que puissance occupante du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son appui au peuple palestinien et sa solidarité avec celui-ci en cette période difficile. Il réaffirme, en outre, ses positions de principe de longue date, appelant notamment à la cessation de l'occupation israélienne des terres palestiniennes et autres territoires arabes occupés depuis 1967, à la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. Il exprime l'espoir que la dangereuse situation actuelle cessera de se détériorer et que des progrès auront lieu sur le terrain qui faciliteront le processus de paix, la réalisation des objectifs fixés et l'instauration d'une paix juste, durable et globale.

New York, le 29 février 2008